

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE – MESURES DE SECURITE A L'OCCASION DE PRISES DE VUE PAR UN  
DRONE AU NIVEAU DE LA TOUR DE LA LIBERTE LE JEUDI 15 JUIN 2023**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,  
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et les articles L 2213-1 et L 2213-2,  
- CONSIDERANT qu'il importe de réglementer provisoirement le cheminement des piétons lors du survol d'un drone dans le parc Jean Mansuy.

**A R R E T E**

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, à l'occasion de prises de vue d'un drone dans le parc Jean Mansuy le jeudi 15 juin 2023, de 9 heures à 17 heures, l'accès sera interdit au public aux abords de la Tour de la Liberté.

Article 2 : Ce périmètre sera délimité par des barrières mises en place par les Services Techniques de la Ville (environ 30 mètres autour).

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 juin 2023

Le Maire,



*Bruno Toussaint*  
Bruno TOUSSAINT